Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/08

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, André LEROY, Pascal FAMEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Yveline LE GAC pouvoir à pascal FAMEL

Absents : Bruno BACCON, Stéphanie SEBILLE

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2026 – 08 : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2024

Rapporteur Rémy GUILLOU

Aux termes de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif de Guingamp-Paimpol Agglomération, établi pour l'année 2023 vous est présenté en annexe.

Le conseil de Guingamp-Paimpol Agglomération par délibération en date du 25 novembre 2025 a adopté les rapports 2024 sur l'assainissement non collectif.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260209-DELIB2026_08-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Guingamp Paimpol Agglomération.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

MAIRIE DE PLOUISY (Côtes-d'Armor)